



COLLOQUE
15 FÉVRIER 2007
LA VILLETTE

Responsabilité professionnelle Scolariser tous les élèves

Communiqué de Presse, 16 février 2007

Compte-rendu du colloque organisé par la Fédération des Autonomes de Solidarité et l'INS HEA « Responsabilité professionnelle Scolariser tous les élèves »

En France, 160 000 enfants malades ou en situation de handicap à l'école !

Forts de ce constat, la Fédération des Autonomes de Solidarité et l'INS HEA ont organisé jeudi 15 février 2007, à La Villette, un colloque intitulé « **Responsabilité professionnelle / Scolariser tous les élèves** » qui a réuni plus de 400 participants invités par les deux structures.

En effet, la scolarisation des enfants handicapés mobilise l'ensemble de la communauté éducative depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005, qui énonce que « *tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école la plus proche de son domicile...* ».

Cette journée avait pour but de faire le point sur l'application de la loi, pour aider les enseignants à identifier leurs nouvelles responsabilités, à s'interroger sur la prévention des risques liés à cette intégration et à permettre à chacun de vivre plus sereinement cette nouvelle approche.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des Autonomes de Solidarité a formulé à l'issue de ce colloque un certain nombre de propositions en direction des pouvoirs publics. Elles se déclinent dans trois domaines :

1/ Construction du projet personnalisé de scolarisation de l'enfant

- Que l'Education nationale maintienne le potentiel en moyens et en personnels, déjà au service de l'adaptation scolaire, afin que les enseignants puissent trouver dans leur environnement les premières réponses aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

- Que les moyens définis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans le cadre de la construction du projet personnalisé de scolarisation de l'enfant coïncident avec ceux effectivement mis en place par l'Education nationale. Ainsi la mise en place d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) doit se faire dès la maternelle.

- Que la fonction d'AVS devienne un véritable métier, dans une optique de pérennisation des postes.

2/ Synergie entre collectivités territoriales et Education Nationale

- Mieux définir les circuits de communication dans chaque département, entre les MDPH et l'Education nationale afin de rendre plus efficaces le service rendu à l'élève.
- Réduire de quatre à deux mois le délai de saisine de la MDPH par l'Inspecteur d'Académie dans des situations de crise.
- Ramener le délai de 10 ans prévu pour la mise en conformité des locaux par toute collectivité à un délai plus raisonnable tenant compte de la sécurité des enfants.

3/ Formation des personnels

- Rendre obligatoire une formation spécifique dans le cadre de la formation initiale pour tous les personnels.
- Et pour les personnels n'ayant pas bénéficié de cette formation, exiger qu'ils la reçoivent dans un délai de 3 mois après la scolarisation de l'élève handicapé.
- Souhaiter que des moments de formation en commun puissent réunir l'ensemble des personnels d'un même établissement.

Ces propositions seront soumises aux ministères concernés dans les semaines à venir.

Les actes du colloque seront publiés en intégralité d'ici le mois de juin 2007 et seront disponibles sur le site Internet de la Fédération des Autonomes de Solidarité :

www.fas-usu.fr

Fédération des Autonomes de Solidarité - Union Solidariste universitaire
7, rue Portalis 75 008 Paris
Tél. : 01 44 90 86 86 - Fax : 01 44 90 86 87

INS HEA – Institut National Supérieur de formation et de recherche
pour l'éducation des jeunes handicapés et es Enseignements adaptés
58-60, avenue des landes 92 150 Suresnes
Tél. : 01 41 44 31 00 - Fax : 01 45 06 39 93 – www.inshea.fr

Contacts presse Fédération des Autonomes de Solidarité

AB3C / Stéphane Barthélémi – Annie Blin
Tél. 01 53 30 74 00
e-mail : stephane@ab3c.com